

## **ANNEXE**

### **Pièces constitutives du dossier de demande de subvention au titre du FEAC**

Les pièces constitutives du dossier de demande de subvention au titre du FEAC sont les suivantes :

- le formulaire obligatoire de demande de subvention de l'association à l'État : Cerfa n° 12156\*5 dont les fiches doivent être précisément renseignées (présentation de l'association, budget prévisionnel de l'association, description de l'action projetée, budget prévisionnel de l'action projetée, attestation sur l'honneur)
- la fiche de renseignement et de synthèse 2017, qui ne peut pas se substituer au formulaire de demande de subvention Cerfa précité
- le dossier artistique
- le compte rendu en mode CERFA n°15059\*01 de la dernière action soutenue par le fonds pour tout porteur de projet ayant déjà bénéficié du FEAC